



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 90 - 2020

L'an deux mil VINGT, le HUIT du mois d'OCTOBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué en date du 1^{er} Octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire à Chastreix sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Messieurs DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur PEYRARD Nicolas
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbeleix	Madame LANCELLE Elsa

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BABUT

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 34 Votants : 34

Absents/Excusés : Messieurs Jean-François CASSIER et Patrice DECARRE

Délégués suppléants assistant au conseil : Michel BOISSARD, Bernard BOUYON, Alain CHAUVET, Philippe VALLON

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

OBJET : Création de poste Chargé de mission Développement et Communication

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, notamment ses articles 3-3 alinéa 1, et 34 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite à la mise en place de nouvelles commissions mises en place par le Conseil Communautaire, il convient maintenant de recruter un Chargé de Mission pour accompagner les Elus dans leur réflexion quant aux futurs projets qui pourraient être liés au développement durable, à la transition énergétique, à l'habitat et à la solidarité territoriale. Cet agent pourrait également prendre en charge les nouveaux moyens de communication.

Monsieur le Président propose de créer un poste de Chargé de Mission Développement et Communication, et d'appliquer les indices de rémunération du 10^{ème} échelon du grade d'Attaché, cadre d'emploi de la Catégorie A de la Fonction Publique Territoriale, pour être en cohérence avec le profil recherché, et ce pour une durée de trois ans, ce qui permettrait d'organiser ensuite les services de la Communauté de Communes en fonction des besoins émergents en Ressources Humaines.

Envoyé en préfecture le 09/10/2020

Reçu en préfecture le 09/10/2020

Affiché le 09/10/2020

ID : 063-246300966-20201008-90_2020-DE | er

En conséquence, il convient de compléter le tableau des effectifs par un emploi de Chargé de Mission Développement et Communication à temps complet pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Novembre 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire :

- ✓ APPROUVE la création d'un emploi Chargé de Mission Développement et Communication à temps complet à compter du 1^{er} Novembre 2020 pour une durée de 3 ans ;
- ✓ DECIDE d'appliquer les indices de rémunération du 10^{ème} échelon du grade d'Attaché, cadre d'emploi de la Catégorie A de la Fonction Publique Territoriale ;
- ✓ PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du Budget 2020.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

